



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Metz, le **08 OCT. 2024**

Service Risques Énergie Construction Circulation  
Urbanisme et Prévention des Risques

Affaire suivie par : Corentin Schaefer  
Tél : 03 87 34 83 63  
E-mail : corentin.schaefer@moselle.gouv.fr

Le préfet de la Moselle  
à

Monsieur le maire  
6 place de l'Hôtel de Ville  
57710 Aumetz

**EN RECOMMANDÉ AVEC AR**

**Objet** : Prorogation du délai de révision du Plan de Prévention des Risques miniers de la commune d'Aumetz

**P.J.** : 1 arrêté

Par arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2024, le délai de révision du Plan de Prévention des Risques miniers de votre commune a été prorogé de 18 mois à compter de cette date.

Vous trouverez ci-joint une copie de cet arrêté.

Je vous invite à afficher cet arrêté en mairie pendant un mois minimum et vous demande de bien vouloir me retourner un exemplaire du certificat d'affichage au terme de ce délai.

Les autres mesures de publicité seront assurées par mes soins.

Pour le directeur départemental  
et par délégation,  
Le chef du Service Risques Énergie  
Construction Circulation

Christian Montlouis-Gabriel